

Lettre de rentrée du corps d'inspection d'Education Physique et Sportive

Pêlé-mêle du 18/09/2025 relatif à l'accompagnement des professeurs d'EPS de l'académie de Créteil

Rectorat de l'académie de Créteil
Secrétariat des IA-IPR EPS

Affaire suivie par :
Linda SAHLI
Assistante de direction
Tél : 01 57 02 68 45
Mél : ce.ipr4@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
<https://eps.ac-creteil.fr/>

Texte adressé aux professeurs d'EPS de l'académie de Créteil sous couvert de leur chef d'établissement

Chères et chers collègues,

À l'orée de cette nouvelle année scolaire, nous souhaitons vous adresser nos remerciements pour l'engagement et le professionnalisme dont vous faites preuve quotidiennement auprès des élèves. L'année 2025 s'annonce riche en défis et en perspectives pour notre discipline.

Réussite, inclusion et égalité

L'EPS occupe une place singulière pour permettre la réussite de toutes et tous. Elle contribue à l'acquisition d'une culture commune, à l'égalité des chances et à la construction d'un climat scolaire apaisé et exigeant. Nous vous invitons à accorder une attention particulière à la réussite des filles, dont la pratique sportive décroît encore trop souvent avec l'âge, ainsi qu'à l'accueil de **tous les élèves quels que soient leurs besoins éducatifs particuliers, notamment ceux les plus éloignés de la pratique sportive**. Votre rôle est déterminant pour leur offrir une pratique adaptée, valorisante et inclusive. L'EPS est également un espace privilégié pour transmettre les valeurs de la laïcité, de la solidarité et du respect mutuel.

Des ressources sur l'EPS inclusive ont été conçues par un groupe de travail inter-catégoriel dans le cadre du Conseil académique des savoirs fondamentaux. Elles seront intégrées aux formations destinées aux enseignants entrants dans le métier (T1 et T2), ainsi qu'à l'ensemble des modules proposés dans le plan académique de formation de l'EAFc, afin de nourrir une **réflexion partagée et de renforcer l'action pédagogique de chacun au service de l'inclusion en EPS**. De nombreux élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers n'ont toujours pas accès à une pratique physique partagée avec leurs camarades. Il est important de veiller à les inclure sur la base d'un certificat d'invalidité qui précise les limitations éventuelles de l'élève et les adaptations à réaliser, sachant que seul le chef d'établissement peut dispenser un élève de cours d'éducation physique, lorsqu'aucune adaptation n'est possible, cela doit rester exceptionnel.

Sport scolaire et Association sportive

Nous souhaitons saluer ici la mobilisation constante des enseignants d'EPS. Leur action dépasse largement l'encadrement sportif. Ils font vivre les AS, accompagnent les jeunes officiels dans leur formation, développent le sens des responsabilités à travers l'arbitrage, la gestion des rencontres, le secourisme ou encore le reportage. Ils font aussi découvrir aux élèves ce qu'est l'engagement associatif par l'animation du formidable outil qu'est l'association sportive d'établissement. C'est un acte éducatif fort, au cœur de la formation du futur citoyen.

L'engagement des enseignants d'EPS dans la vie associative et le service public de l'éducation contribue à transmettre aux élèves des valeurs de respect, de solidarité et de responsabilité. Cet investissement s'accompagne d'un devoir d'exemplarité et de rigueur, indispensable pour inspirer et guider nos élèves dans leurs propres apprentissages. Il peut arriver que certaines situations, comme des tensions entre adultes ou des remarques mal perçues par de jeunes officiels encore en formation, viennent fragiliser ce cadre. **Elles nous rappellent à tous l'importance de rester attentifs à la qualité de nos comportements et à l'image que nous offrons aux élèves.** Dans cet esprit, le corps d'inspection, en lien avec les services de l'UNSS, continuera à accompagner les équipes afin de soutenir la bonne marche des associations sportives scolaires et de valoriser l'investissement de chacun.

Nous tenons à rappeler avec force l'importance du forfait d'AS, qui constitue un levier institutionnel précieux, propre à notre discipline. Il s'agit bien d'un cadre de service reconnu, qui permet aux enseignants d'EPS de faire vivre un projet éducatif au-delà des heures de cours, dans une temporalité souple, adaptée à l'activité associative.

Ce forfait intègre l'ensemble des missions liées à l'animation de l'AS : encadrement des élèves, préparation des rencontres, formation des jeunes officiels, gestion administrative, participation aux réunions de district, communication avec les familles et les partenaires... Autant de tâches qui prennent du temps, mobilisent des compétences et contribuent directement aux objectifs éducatifs de l'école. Trois heures forfaitaires hebdomadaires sur 36 semaines signifient bien que chaque professeur se doit de proposer 3 heures d'activité physique devant des élèves volontaires chaque semaine dans son emploi du temps, pour faire vivre les valeurs du sport scolaire tout en évitant les logiques comptables qui affaiblissent la reconnaissance collective dont nous bénéficions et la valorisation du rôle de professeur d'EPS notre institution.

Dans certains contextes, l'organisation de l'AS peut s'avérer difficile : faible recrutement d'élèves, organisation de cours le mercredi après-midi, concurrence des associations locales pour l'accès aux installations sportives... Des alternatives existent, encadrées et accompagnées, pour optimiser ces trois heures de sport scolaire :

- Exercer son service AS dans un autre établissement pour renforcer une équipe de collège, par exemple,
- Proposer des créneaux d'AS variés, le mercredi après-midi mais également durant la pause méridienne, avec des objectifs différents,
- En dernier recours, transformer le forfait d'AS en heures de cours.

Ces dispositifs ne peuvent reposer que sur le volontariat. Mais ils doivent avant tout s'inscrire dans **une analyse lucide, objective et responsable de la réalité de terrain, sans renoncer trop vite aux leviers possibles pour maintenir l'activité de l'AS.** L'animation de l'association sportive reste une mission essentielle du métier d'enseignant d'EPS. Elle fonde notre singularité dans le système éducatif et justifie pleinement la reconnaissance dont nous bénéficions. Il nous revient collectivement d'en garantir le bon usage, la cohérence et la valeur.

Nous vous encourageons à maintenir une dynamique forte de l'UNSS, en veillant à diversifier les formes de pratique et à mobiliser les ressources locales par des partenariats actifs. L'AS doit rester un lieu d'épanouissement, d'engagement citoyen et d'égalité.

Tests d'aptitudes physiques en classe de 6^e

A compter de la rentrée 2025 de nouvelles évaluations nationales des aptitudes physiques des élèves de 6^{ème}, sur le même format que les évaluations de français et de mathématiques, sont proposées à tous les collèges publics et privés sous contrat. Les évaluations ont été simplifiées, seuls 3 tests sont retenus, ils pourront être réalisés aisément sur une séance d'EPS de 2 heures (saut en longueur sans

élan, sprint de 30 mètres et test d'endurance de Luc Léger), soit par classe, soit en regroupant plusieurs classes de 6^{ème}.

La passation des tests peut être organisée dès la rentrée. Le portail de saisie sera accessible entre le lundi 8 septembre et le 17 octobre 2025.

Un ensemble de ressources nationales que l'académie de Créteil a contribué à rédiger est mis en ligne sur la page Eduscol dédiée à cette évaluation. Elles sont accessibles à partir de ce lien :

<https://eduscol.education.fr/4238/evaluation-des-aptitudes-physiques-des-eleves-de-6e>

Vous pourrez y trouver les documents suivants :

- Guide de passation
- Descriptif détaillé du contenu de l'évaluation
- Vidéos de présentation des 3 tests
- Mentions informatives relatives au traitement des données personnelles
- Guide à destination des personnels d'encadrement et des professeurs d'EPS
- Ressources thématiques pour l'EPS

Les restitutions seront téléchargeables dès la fin de la saisie des résultats des élèves. Une fiche de restitution globale à l'attention de l'élève et de ses responsables légaux ainsi qu'un tableur récapitulant l'ensemble des résultats des élèves indiquant pour chacun son groupe de maîtrise : à besoins, fragile ou satisfaisant et en termes de performances (temps et distance réalisés).

Un accompagnement sur la passation des tests destiné aux professeurs d'EPS aura lieu le 16 septembre de 17h à 18h30 à partir du lien suivant :

<https://ac-creteil-dafor.webex.com/ac-creteil-dafor-fr/j.php?MTID=ma496cd4f8d5627a978a1259e6ad234ed>

Pour toute question relative à cette évaluation, veuillez-vous adresser à : ce.daasop@ac-creteil.fr

Nous souhaitons que les collèges de l'académie participent massivement à ces évaluations permettant de **renforcer la place de l'EPS dans les établissements impliqués, ainsi que la sensibilisation bienveillante des élèves et de leurs familles à l'importance fondamentale d'une pratique physique et sportive régulière.**

Héritage des Jeux de Paris 2024 et Génération 2030

Vous pouvez donner une identité sportive à votre établissement en participant au nouveau label génération 2030

- Ce nouveau label permettra de continuer à valoriser l'engagement de vos élèves et de votre établissement en faveur de l'éducation physique et du sport.
- Cela peut dynamiser la vie de l'établissement, en faveur de la réussite et du bien-être des élèves, et faciliter leur accès à divers événements sportifs.
- La DAASOP vous transmettra toutes les informations utiles par votre messagerie académique et se tient à votre disposition pour toute question à ce sujet : ce.daasop@ac-creteil.fr

Les dispositifs scolaires d'accueil des sportifs

L'académie de Créteil accompagnera de nombreux sportifs dans trois types de dispositifs :

- 168 sections sportives accueilleront les sportifs de bon niveau et les élèves intéressés souhaitant bénéficier de pratique supplémentaire dans une ou plusieurs activités proposées
- 25 sport-études accueillant des sportifs de haut niveau et des hauts potentiels sportifs issus des listes officielles, ainsi que quelques élèves ayant une activité physique intensive hebdomadaire avec le besoin d'intégrer le dispositif afin de prétendre à l'accession au haut niveau.
- 7 « établissements d'accueil du sport de haut niveau » labellisés en lien avec leur accompagnement pérenne des élèves sportifs de haut niveau vers la haute performance.

Une attention particulière sera aussi portée **aux sportifs de haut niveau officiellement listés**, quel que soit leur établissement d'accueil afin de leur permettre de réussir leur double cursus sportif et scolaire dans les meilleures conditions.

Une carte interactive permet de localiser l'ensemble des dispositifs sportifs de l'académie :

<https://eps.ac-creteil.fr/spip.php?article1429>

Formation continue et accompagnement

Le développement professionnel demeure un levier essentiel de la qualité de l'enseignement. Le plan académique de formation, les stages de bassin et les dispositifs spécifiques (évaluation aux examens, numérique éducatif, escalade, secourisme, sport et santé) constituent des occasions précieuses de réflexion collective et de consolidation des pratiques professionnelles. Nous vous encourageons **à vous y engager pleinement**, dans un esprit de mutualisation et de progression continue, au service des élèves et de la communauté éducative.

Comme chaque année, de nombreux collègues de l'académie ont pu bénéficier des formations mises en place par l'EAFC, l'UPEC et l'INSPE pour préparer les concours de haut niveau que représentent les agrégations externes et internes. Nous tenons à féliciter les 28 lauréats de l'agrégation (12 à l'externe et 16 à l'interne) pour cette réussite qui vient récompenser **un travail rigoureux, une exigence constante et un engagement fort au service de notre discipline**. Ils seront bientôt destinataires d'une invitation du groupe EPS de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche pour participer à une visioconférence d'accueil le 25 septembre de 17h15 à 18h15.

Concernant les modalités de délivrance du DNB qui évoluent à compter de la session 2026 conformément au Décret n° 2025-328 du 10 avril 2025, le diplôme sera délivré, dans la série générale et dans la série professionnelle, aux candidats ayant obtenu une moyenne finale égale ou supérieure à 10 sur 20 (fin du système de notation sur 800 points). La note de contrôle continu sera calculée à partir des moyennes annuelles de toutes les disciplines (toutes au même coefficient) obtenues par les élèves en classe de 3^{ème}, et non plus à partir des huit composantes du socle commun de connaissances, de compétence et de culture. Le corps d'inspection communiquera durant le premier trimestre des préconisations pour aider les équipes disciplinaires de collège **à s'adapter à cette nouvelle modalité de délivrance du DNB**.

Chères et chers collègues,

Nous vous invitons à assister à la réunion de rentrée du corps d'inspection d'EPS qui sera **ouverte à tous les enseignants d'EPS de l'académie** pour la première fois. Vous recevrez sous peu, dans votre boîte mail professionnelle, le lien pour vous connecter à la **visioconférence qui se tiendra le mercredi 8 octobre 2025 de 17h30 à 19h**.

Dans un contexte où la jeunesse a plus que jamais besoin de repères, de santé et de confiance, l'EPS joue un rôle décisif. Nous savons pouvoir compter sur votre exigence, votre inventivité et votre engagement pour faire vivre, au sein de chaque établissement, une discipline émancipatrice et fédératrice.

Avec toute notre considération et notre confiance,

Pour le corps d'inspection EPS de l'académie de Créteil,

Le Coordonnateur du groupe disciplinaire
Éducation physique et sportive
Benoît LASNIER